

Compte-rendu de la séance du 2 octobre 2020

A dix heures, le C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle des fêtes (en raison de la crise sanitaire de la COVID 19), sous la présidence de Madame Pascale MONAT, Maire.

Secrétaire de la séance : Isabelle LUGNE

Présents : Maryvonne GEORGES, Maurice CHABRE, Cindy GERARD, Isabelle LUGNE, Christine CANUT, Christian GEORGES, Pascale MONAT, Louis CANUT.

Excusés : Jean-Paul LABOURE, Sylvie VITRANT

Ordre du jour :

1. Préparation des festivités de fin d'année :
 - Repas de Noël des Anciens
 - Colis de Noël
2. Décision modificative - URSSAF
3. Point COVID
4. Formation secourisme
5. Questions diverses.

1 : Préparation des festivités de fin d'année :

68 personnes âgées de 70 ans ou plus, sont bénéficiaires pour cette année 2020. Soit : 32 hommes, 31 femmes et 5 résidents en maison de retraite.

La valeur de l'avantage reste fixée à 25€.

Pour ce Noël 2020, le CCAS décide de ne pas retenir la formule repas en salle des fêtes en raison des conditions sanitaires,

Les colis sont toujours d'actualité, une visite au magasin Vival à Crémeaux se fera pour la composition de ce dernier avec le gérant,

Pour remplacer le repas, une proposition est faite pour un bon repas à retirer dans un restaurant ou chez un traiteur, avec une date butoir,

Pour les résidents de la MARPA, un après-midi leur sera consacré avec une animation et un goûter,

2 : Décision modificative URSSAF :

Budget CCAS

Il existe un dépassement de crédit au chapitre 012. Le compte 6451 Cotisations à l'URSSAF était prévu à hauteur de 72€ alors que le montant payé mandat 2 de 2020 est de 80€.

Une DM est donc attendu pour régulariser le dépassement de 8€.

3 : Point COVID :

En raison de l'épidémie du corona virus, aucun rassemblement ne peut se faire.

4 : Formation secourisme :

Si une personne souhaite faire la formation secourisme, elle doit se présenter au poste des pompiers de st Just en Chevalet. Pour cette année, ce sera des inscriptions individuelles.

5 : Questions diverses :

Un défibrillateur serait nécessaire à la MARPA.

La séance est levée à 11H00

